

D. 2022/561 (P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à caractère particulier au titre de l'année 2022

P. J. : - 2 tableaux récapitulatifs
- 1 projet de délibération

Chaque année, un volet de subventions est alloué aux associations dont les activités participent activement à la vie de la cité et que la commune estime opportun de soutenir financièrement. Pour l'année 2022, celui-ci s'élève à 1 568 000 francs CFP.

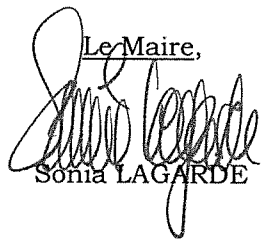
La liste des demandes de subvention est détaillée dans les tableaux ci-annexés.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à six associations pour un montant total d'un million de francs CFP.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 25 mai 2022



Le Maire,

Sonia LAGARDE

DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE PARTICULIER RETENUES

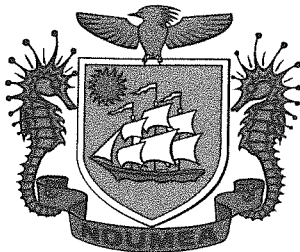
Budget annuel subventions de fonctionnement : 1 568 000 F/CFP
 Budget déjà attribué : 0 F/CFP
 Proposition d'attribution : 1 000 000 F/CFP
 Disponible après attribution : 568 000 F/CFP

Nom de l'association	Année de création	Objet de la demande	Montant sollicité (en francs CFP)	Coût total du projet (en francs CFP)	Autres organismes sollicités	Montant perçu en 2021	Montant proposé pour 2022
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE (SPANC)	2003	Aide au fonctionnement du refuge	700 000	26 120 000	Dumbea : 400 000 Mont-Dore : 600 000 Province Sud : 1 000 000 Mécénat : 12 000 000 DECODEFI : 200 000	700 000	700 000
DOULEUR NC, ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE (ASSNC)	2014	Aide pour l'organisation du forum calédonien de la douleur	100 000	2 275 000	Nouvelle-Calédonie : 100 000 Province Sud : 200 000 Province Nord : 100 000 CHT : 450 000 ASSNC : 600 000 Aide privée : 325 000	50 000	50 000
LE SOUVENIR FRANÇAIS - DELEGATION 988	2020	Aide au devoir de mémoire	150 000	1 319 000	Dons : 218 577 Aides privées : 850 000	50 000	50 000
ASSOCIATION DES RADIO-AMATEURS EN NOUVELLE-CALEDONIE	1961	Aide à la promotion du radio-amateurisme et participation aux actions de la sécurité civile	50 000	920 000	Nouvelle-Calédonie : 650 000 Province Sud : 100 000	50 000	50 000

Nom de l'association	Année de création	Objet de la demande	Montant sollicité (en francs CFP)	Coût total du projet (en francs CFP)	Autres organismes sollicités	Montant perçu en 2021	Montant proposé pour 2022
ASSOCIATION DES MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS DE NOUVELLE-CALEDONIE (AMMAC)	1970	Aide pour l'organisation de représentations patriotiques sur toute la province Sud	200 000	4 665 000		100 000	100 000
AMICALE DOYENNE DES ANCIENS COMBATTANTS DE NOUVELLE-CALEDONIE	1919	Aide au devoir de mémoire, d'entraide et de solidarité aux adhérents ou à leur conjoint survivant	100 000	7 280 817	Gouvernement : 5 000 000 Province Sud : 500 000 Province Nord : 100 000 Fédération Nationale : 50 000 Province des Iles : 100 000	50 000	50 000
TOTAL						1 000 000	

DEMANDE DE SUBVENTION A CARACTERE PARTICULIER NON RETENUE

Nom de l'association	Année de création	Objet de la demande	Montant sollicité (en francs CFP)	Coût total du projet (en francs CFP)	Autres organismes sollicités	Montant perçu en 2021	Montant proposé pour 2022
ASSOCIATION L'ELAN DES CONQUES		Soutien à la diffusion du journal La Voix de Kanaky	Entre 50 000 et 100 000	Non communiqué		0	0



VILLE DE NOUMEA

D. 2022/567 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
08.06.2022

DATE D'AFFICHAGE
08.06.2022

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Fabienne CHARDIGNY	M.	Michel DESMEUZES
M.	Warren NAXUE	Mme	Christine BELLET
Mme	Pascale SERVENT	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Isabelle LAFLEUR	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Philippe BLAISE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Naïa WATEOU	Mme	Magali MANUOHALALO
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
M.	Christophe DELESSERT	Mme	Laurie HUMUNI
Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Veylma FALAE
M.	Alexandre MACHFUL	M.	Emmanuel BERART
M.	Bruno CAPY	M.	Eric MELTESALE
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
conseillers en exercice	: 53	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 36	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 51	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(15 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 JUIN 2022**

Calédonie,

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2022/128 du 23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU les demandes de subvention des associations,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/74 du 25 mai 2022

La commission du budget et des finances entendue en séance du 25 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées six subventions pour un montant total d'un million (1 000 000) de francs CFP aux associations suivantes :

- | | |
|--|---------------|
| - SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE NOUVELLE-CALEDONIE
Aide au fonctionnement du refuge | 700 000 F/CFP |
| - DOULEUR NC, ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE
Aide pour l'organisation du forum calédonien de la douleur | 50 000 F/CFP |
| - LE SOUVENIR FRANÇAIS – DELEGATION 988
Aide au devoir de mémoire | 50 000 F/CFP |
| - ASSOCIATION DES RADIO-AMATEURS EN NOUVELLE-CALEDONIE
Aide à la promotion du radio-amateurisme et participation aux actions de la sécurité civile | 50 000 F/CFP |
| - ASSOCIATION DES MARINS ET MARINS ANCIENS COMBATTANTS DE NOUVELEL-CALEDONIE
Aide pour l'organisation de représentations patriotiques sur toute la province Sud | 100 000 F/CFP |
| - AMICALE DOYENNE DES ANCIENS COMBATTANTS DE NOUVELLE-CALEDONIE
Aide au devoir de mémoire, d'entraide et de solidarité aux adhérents ou à leur conjoint survivant | 50 000 F/CFP |

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2022, au chapitre 65 «Charges de gestion courante».

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

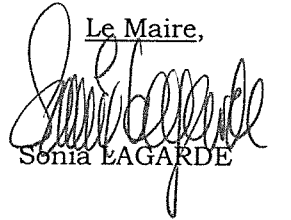
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022

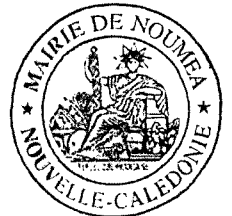
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 16 JUIN 2022

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D. F. (dont T.P.S.)	- 2
SGL (E.C.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

Le Maire,

Sonia LAGARDE



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 17 JUIN 2022
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et ~~Le~~ publié le 20 JUIN 2022
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU

1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Subventions à caractère particulier 2022

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-561 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-561-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions attribuées aux associations